



DEPARTEMENT DE LA MARNE

COMMUNE
DE SOMME-VESLE

51460

Tél. / Fax : 03.26.66.67.60

Email :

commune.sommevesle@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
21 JANVIER 2020

Convocations: 14/01/2020
Présents : Tous les conseillers sauf Mme Sophie DEMY (excusée)
Secrétaire de séance : M. Julien CLOWEZ
Procuration : Mme Sophie DEMY donne pouvoir à M. Julien MAS

Lecture est faite du dernier compte-rendu du conseil municipal, qui est approuvé.

➤ **AMORTISSEMENT**

Le conseil décide d'amortir les travaux du SIEM d'un montant de 51 204.46 € sur 15 ans à partir de 2020. Cette délibération remplace celle du 26 mars 2019.

➤ **SALLE COMMUNALE**

Modification du règlement de la salle communale : « 6/ Lors d'une location à la journée, la remise des clefs s'effectuera à 19h30 au plus tard. »

➤ **Modification de la délibération n°2019-03-010**

Le conseil décide de modifier le « supplément ordures ménagères » en « utilisation du bac d'ordures ménagères : 3€ »

➤ **REQUÊTE**

Par courrier recommandé du 23/12/2019, la commune de Somme-Vesle a eu communication d'une requête présentée par Mme Christelle Frapart, M. Daniel Henry et M. Denis Joppé demandant le retrait de l'arrêté portant interdiction de circulation aux véhicules de 3.5t ainsi qu'interdiction de stationnement dans la Ruelle de la basse-cour et sollicitant le versement d'indemnités à hauteur de 10 000 euros chacun.

Le conseil autorise le Maire à représenter la commune en justice et à signer tout document se rapportant à cette affaire. Le conseil mandate le cabinet LEX PUBLICA pour représenter la commune.

Après les dernières questions diverses, la séance du conseil est levée à 22 heures 30 minutes.

Jean-Claude MANDIN
Maire de Somme-Vesle